



N°DEL2025-85

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, treize novembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de M. Franck SUPERBI.

Etaient présents :

Titulaires :

Mme Agnès BACHELART, M. Laurent BARGADA, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christian DEBLOIS, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL (28)

Absent(s) ayant donné procuration à :

Mme Jocelyne BRASSEUR donne procuration à M. Jean-Louis GOURDON, M. Guillaïn DE FRANCE donne procuration à M. Christian DEBLOIS, M. Stéphane DECULTOT donne procuration à Mme Corinne BETRIX, M. Stéphane DUTILLOY donne procuration à Mme Florence DEMOUY, M. Sylvain GOUPIL donne procuration à Mme Virginie PARMENTIER, M. Yves LOUBES donne procuration à M. Jean-Marie BOUCHEZ, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR donne procuration à M. Alain MAILLET (7)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :

Mme Maryse CHAMPEAU, M. Michel KMIEC, M. Michel LEBLANC (3)

DEL2025-85 Suppression – création de poste et mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur Franck SUPERBI

Monsieur Le Président expose que, conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient au Conseil Communautaire de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

Comme cela a pu être évoqué lors du Conseil Communautaire du 05 décembre 2024, la collectivité souhaite disposer d'un tableau des effectifs avec une logique « un poste => un agent ».

Cela implique donc une mise à jour régulière du tableau des effectifs.

Compte-tenu du départ par voie de mutation du responsable du service eau et assainissement, remplacé par le chargé d'opération eau et assainissement, et qui par voie de fait est lui-même remplacé par un recrutement externe.

Il convient de supprimer l'emploi sur le grade suivant :

Emploi à supprimer	Motif de la suppression
Filière technique	
Ingénieur à temps complet	A supprimer suite au départ par voie de mutation du responsable pôle eau et assainissement, remplacé en interne par un agent du même grade

Cette suppression est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial. Ce dernier s'est prononcé de manière favorable en sa séance du 12 novembre 2025,

Il convient également de créer l'emploi sur le grade suivant :

Emploi à créer	Motif de la création
Filière technique	
Technicien principal 2 ^{ème} classe à temps complet	A créer pour accueillir le futur chargé d'opérations eau et assainissement qui vient remplacer l'agent nommé responsable pôle eau et assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 et de l'article L.5211-1,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial dans sa séance du 12 novembre 2025,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Considérant que les besoins du service nécessitent la suppression de l'emploi permanent suivant :

- Un poste d'ingénieur à temps complet,

Considérant que les besoins du service nécessitent la création de l'emploi permanent suivant :

- Un poste de technicien principal 2^{ème} classe à temps complet,

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire ont, Adopté à l'unanimité :

- **Autorisé** la suppression du poste :

- d'ingénieur à temps complet

- **Autorisé** la création du poste :

- de technicien principal 2^{ème} classe à temps complet

- **Modifié** le tableau des effectifs tel que présenté en annexe,

- **Inscrit** au budget les crédits correspondants,

- **Autorisé** l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent,

- **Chargé** l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1^{er} décembre 2025.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	28
Nombres de suffrages exprimés :	35
Pour :	35 Mme Agnès BACHELART, M. Laurent BARGADA, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Guillain DE FRANCE, M. Christian DEBLOIS, M. Stéphane DECULTOT, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOY, Mme Karine DUTEIL, M. Stéphane DUTILLOY, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	6 novembre 2025

Le Président

M. Franck SUPERBI

